



communiqué

Communiqué commun de la CGT
et de la FTM-CGT Molex :

La justice confirme que les salariés et leur syndicat CGT avaient raison !

Ce 9 août 2016, soit 8 ans après l'annonce de la fermeture de MOLEX, à Villemur-sur-Tarn, en Haute-Garonne, la Cour d'appel de Toulouse confirme le jugement, sur le fond, des Prud'hommes et donne raison aux salariés en lutte, en jugeant la nature des licenciements sans cause réelle et sérieuse car sans fondement économique.

La Confédération CGT et la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT tiennent à mettre en exergue cette décision juridique extrêmement importante. Elles tiennent à exprimer toute leur solidarité en direction des salariés en lutte depuis de nombreuses années.

C'est la victoire de la dignité des salariés malmenés par la perte de leurs emplois et de leurs acquis sociaux, du syndicat CGT de Molex et de ses militants qui n'ont eu de cesse de mobiliser les salariés pour s'opposer à tous les mauvais coups du monde capitaliste.

Molex était viable, c'est un véritable gâchis industriel et humain. Une vingtaine de salariés demeurent dans une extrême précarité et survivent grâce au RSA ; de nombreux autres n'ont toujours pas d'emploi stable.

Les 7 millions d'euros d'indemnités versés, pour les 191 salariés licenciés, ne seront pas réglés par MOLEX mais par l'Assurance de garantie de salaires, un fonds public. Encore un patron voyou qui s'en tire à bon compte !

Aujourd'hui, les magistrats ont considéré que la fermeture a été décidée non pas pour sauvegarder la compétitivité du site mais, en réalité, pour augmenter la rentabilité du groupe.

Demain, la loi El Khomri, avec les décrets d'application qui suivront ne permettra plus à des salariés licenciés et leurs syndicats de s'attaquer à de telles décisions. Elle va laisser le champ libre aux patrons pour licencier à leur guise.

Voilà l'exemple concret de l'une des nombreuses répercussions néfastes de « leur loi » pour le monde du travail.

En ce sens, la CGT appelle l'ensemble des salariés à faire barrage à cette loi en participant massivement à la journée nationale d'actions, de luttes et de manifestations qu'elle organise avec les 6 autres organisations syndicales, le 15 septembre 2016.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 11 août 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr